



CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE (VAUD) Séance du Conseil Communal du mercredi 16 novembre 2016 à 20h30 au Complexe communal du Léman.

La 3ème séance de la présente législature 2016-2021 et 8^{ème} de cette année 2016 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par Mme Corinne Willi, Présidente pour cette année 2016-2017, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 8 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Appel

Effectif du Conseil

60

Excusés

5 Mmes Michel Olivia, Tarchini et Theumann

MM. Gygax et Richards

Absents

1 M. Gardet

Présents

54

Majorité absolue

28

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016

PV no 07/2016 du 12.10.16

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Hirsch: page 11, dans mon intervention, je souhaiterais que l'on mentionne: il serait intéressant de publier les comptes et le budget sur le site internet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Le PV no 07/2016 du 12.10.16 est accepté par 40 voix et 13 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Félicitations à Mme Anne Merminod, notre Municipale, qui a été élue en qualité de Présidente de la « Plateforme logements » dans le cadre du SDOL.
- Mme la Présidente donne lecture d'un courrier de l'Association « Sauvons les Crêtes » qui annonce la dissolution de cette association, car il n'y a plus de raisons de la maintenir, la réalisation correspondant aux buts.
- Le loto de l'Abbaye des Lacustres et le repas de clôture du tennis qui ont, comme à l'accoutumée, connu une très bonne participation.

 Jeudi 3 novembre à 20 h, séance d'information de l'AJESOL; seuls deux conseillers communaux en plus des deux représentants de la commune y ont participé et je les en remercie.

Mme la Présidente communique quelques dates à retenir :

- Samedi 19 novembre, repas de soutien familial de la société de gymnastique, sur inscription;
- Mardi 22 novembre à 19h, projection du film « Demain » suivi d'un débat animé par le Professeur Arnsperger à la salle du conseil;
- Dimanche 27 novembre, votations fédérales; à 17 h, musique et contes à l'église romane suivis, à 18 h, du feu de l'avent à la plage du Laviau;
- Puis, dès le 1^{er} décembre, fenêtres de l'avent tous les soirs de décembre, jusqu'au 23 ;
 la liste peut être consultée sur le site de la commune et est distribuée dans les différents commerces du village ;
- Samedi 10 décembre, fenêtre de l'avent à 18 h, puis match aux cartes à 20 h, le tout organisé par la société de jeunesse de Saint-Sulpice au Foyer des Pâquis.

Les prochaines dates du Conseil communal :

Les 7 décembre 2016, 8 février et 15 mars 2017

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic:

1. informations relatives à l'Office postal de Saint-Sulpice :

Les habitudes de la population évoluent. De moins en moins de lettres et de versements passent par les guichets postaux. Les nouvelles technologies et le durcissement de la concurrence posent des défis supplémentaires à la Poste Suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral exige de la Poste qu'elle améliore en permanence sa rentabilité et réévalue régulièrement son offre en fonction des besoins et habitudes de la clientèle.

C'est en ces termes que la Poste Suisse s'est adressée à la Municipalité pour annoncer qu'elle avait l'intention de transformer l'Office postal de Saint-Sulpice en agence postale (guichet chez un partenaire).

Du point de vue de la Municipalité, un office postal avec places de parc et un accès facilité pour un village de plus de 4000 habitants est nécessaire. La Municipalité considère que la mission de service public et le maintien des prestations postales dans le centre de Saint-Sulpice sont indispensables. De ce fait, la Municipalité s'est opposée à la fermeture de la poste.

Pour le moment, la Poste est à la recherche d'un partenaire afin d'ouvrir une agence postale en lieu et place de la Poste actuelle. Elle enverra une information dans ce sens par tous-ménages dès demain.

2. Résultat des audits :

1. A la suite des plaintes formulées par différents collaborateurs de l'administration communale à l'encontre de l'un des Municipaux, la Municipalité a mis en œuvre deux audits. Le premier audit porte sur le fonctionnement, les structures et les flux au sein de l'administration. Il a été confié au Cabinet Vicario à Lausanne. Un rapport est attendu sous peu.

Le second audit porte spécifiquement sur les relations personnelles et la collaboration interne. Il a été confié au Cabinet Didisheim à Lausanne. Ses investigations ont été conduites entre septembre et octobre derniers. A cette occasion, sept personnes représentatives de différents services de l'administration, quatre municipaux et l'ancien secrétaire municipal ont été entendus.

Le rapport de l'audit a été communiqué à la Municipalité et commenté par son auteur, en présence de Madame la Préfète de l'Ouest Lausannois, en date du 7 novembre 2016.

2. La Municipalité a le devoir de communiquer le résultat de ces investigations à l'organe délibérant. Une communication est également prévue en faveur des collaborateurs de l'administration. Elle aura lieu demain matin.

Afin de préserver la personnalité des différents protagonistes de l'affaire, la Municipalité se limitera à vous restituer les éléments essentiels du rapport.

3. L'auteur du rapport a fait les conclusions suivantes :

- a) Les structures, les méthodes de travail et les outils ont peu évolué malgré l'évolution du village au cours des dernières années ; certains flous peuvent contribuer à générer des tensions. C'est précisément à ces questions que l'audit confié au Cabinet Vicario doit pouvoir répondre.
- b) Les compétences techniques du Municipal concerné et sa compétence sur les dossiers sont unanimement reconnues.
- c) De l'avis quasi unanime des personnes interrogées, sa personnalité et son comportement cristallisent d'importantes tensions parmi les collaborateurs. Ces tensions sont vécues comme la cause principale des disfonctionnements actuels.

d) La communication est déficitaire (lacunes et distorsions des informations).

- e) Les collaborateurs souffrent d'un sentiment de déconsidération et sont fortement déstabilisés.
- f) Les problèmes mis en évidence engendrent un stress important auprès des collaborateurs au point que leur santé physique et psychique est compromise.
- g) Une partie des collaborateurs envisagent de quitter leur poste ou pourraient se retrouver en incapacité de travail.

4. Les conclusions de l'auteur du rapport sont les suivantes :

- a) L'on se retrouve en présence d'une situation grave, qui présente les caractéristiques d'un mobbing avéré.
- b) La responsabilité de la Municipalité, en sa qualité d'employeur, à l'égard de ses employés, pourrait être engagée.
- c) La gravité de la situation commande à la Municipalité de prendre des mesures urgentes pour protéger la santé de ses employés.
- d) Les évolutions nécessaires sur le plan des structures et des processus liés à l'organisation de l'administration ne suffiront pas à résoudre les problèmes humains ni à apaiser les tensions mises en évidence.
- 5. Il y a lieu de préciser que le Municipal incriminé n'a pas participé à l'audit. La possibilité lui en avait pourtant été donnée. Le rapport ne contient dès lors pas ses arguments, ni l'examen de son point de vue.
- 6. Sur la base de ce qui précède, la Municipalité s'est réunie en date des 8 et 11 novembre 2016. Elle a pris la décision d'inviter son collègue à quitter son poste de municipal. En cas de refus, le cas serait transmis au Conseil d'Etat qui est l'autorité de surveillance en la matière, au sens de l'art. 139b LC. La transmission du dossier serait assortie d'une demande de suspension provisoire et de mise en œuvre d'une enquête administrative, ceci dans le but de déterminer la suite à donner à cette affaire, y compris l'éventualité d'une procédure de révocation. Un délai de réflexion a été donné à notre collègue pour se déterminer au sujet de cette décision. Il venait à échéance ce jour à midi.
- 7. Notre collègue nous a fait savoir qu'il regrettait cette situation. Toutefois, il a refusé la proposition faite, tout en faisant savoir qu'il se soumettrait à une enquête administrative complète et impartiale. Il a estimé en substance que les accusations formulées à son encontre étaient sans fondement et que la procédure d'audit mise en œuvre était viciée.
- 8. La Municipalité a pris acte de cette prise de position peu avant notre séance du Conseil. Elle va donc saisir le Conseil d'Etat sans plus attendre, en lui transmettant l'ensemble du dossier, dans le sens de ce qui a été évoqué. Il appartiendra alors au Conseil d'Etat de décider des suites à donner à cette affaire. Dans l'intervalle, la Municipalité continue à fonctionner dans sa composition actuelle.
- 9. La Municipalité ne répondra à aucune question au sujet de ce qui précède, afin de préserver les intérêts et la personnalité de chacun.

Information relative à une dépense exceptionnelle :

Le 12 octobre dernier, la Municipalité vous faisait part de la situation dans laquelle elle se trouvait et sur la nécessité d'agir rapidement en demandant des audits, un premier relationnel et le second organisationnel, la situation pouvait devenir dangereuse et coûteuse pour la commune au vu des risques affectant la santé et la sécurité du travail.

Ce cas est exceptionnel et non prévisible ; il entre dans la délégation de compétence que vous lui avez accordée par le préavis no 10/16. La procédure lancée est en cours et par respect des personnalités, la ratification du Conseil communal sur cette dépense ne se fera pas sous forme de préavis, mais par une remarque ad hoc dans les comptes communaux.

La Municipalité est consciente de la somme de travail assumée par l'administration et de la tension générée dans le cadre de ces audits. Elle se doit de tout mettre en œuvre pour éviter que les relations de confiance ne se détériorent.

M. Panzera:

Communication relative au site internet de la commune :

Jusqu'à il y a quelques semaines, notre site internet de la commune était géré par la société Géomatic Ingénieries. Celle-ci a été déclarée en faillite et le matériel a été racheté par une partie tierce en début septembre. Cette situation nous a conduits a rechercher une autre solution de manière à pérenniser notre site.

Tenant compte du fait que toute l'informatique de notre commune est sous-traitée à l'administration de Prilly, nous avons passé au travers du site internet de cette commune, qui a aussi la même structure que celui de la commune de Gland. Suite à ces investigations, nous avons approché les deux communes pour obtenir un accord de principe pour un « copier & coller » sur Saint-Sulpice. Prilly nous a donné le feu vert pour cette action.

Actuellement, nous sommes en possession de deux offres de fournisseurs de services pour le formatage de notre nouveau site, basé sur l'architecture de ceux de Gland et Prilly. Le choix final devrait être pris au cours de ces prochains jours. Le montant estimé de ce transfert a été porté au budget 2017 et il rentre dans les compétences de décisions de notre Municipalité.

M. Brandt : concernant le projet de la requalification de la RC1, étape 3, l'enquête publique est arrivée à son terme. Le Greffe a reçu une vingtaine d'oppositions jusqu'à ce jour. Ces oppositions seront traitées et nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

4. Programme de législature 2016-2021.

Vous avez pu prendre connaissance du programme de la législature 2016-2021 élaboré par notre Municipalité. Mme la Présidente précise que cet objet est de la compétence de l'exécutif. Il est porté à l'ordre du jour pour vous permettre de demander d'éventuels éclaircissements, mais il ne doit pas être débattu et approuvé par le législatif. La Municipalité n'a pas de commentaires.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Dubuis Etienne: à la page 3, sous aménagement du territoire, que signifie revoir et adapter la disposition des plans qui fixera les limites de construction?

M. Jaton: il s'agit d'une série d'anciens alignements toujours en vigueur, basés sur des élargissements, en particulier au bord du lac ou près de la RC. Chaque fois ponctuellement lorsque l'on a un projet, nous sommes très contrariés par ces alignements qui datent des années 30 ou 40. Nous avons réagi au coup par coup, mais maintenant nous avons décidé de faire table rase, de la même manière que la commune de Renens a fait récemment.

Mme Léonardi : concernant les logements, à la page 5 il est mentionné que l'on souhaite favoriser des logements à loyers modérés. Quels sont les moyens envisagés ?

Mme Merminod: il s'agit du plan de quartier des Jordils et la Municipalité est entrée en discussion pour éviter trop de luxe, mais obtenir des loyers modérés. Nous avons essayé de contacter les promoteurs par l'intermédiaire des sociétés coopératives. Affaire à suivre.

M. Dijamatovic: je constate avec satisfaction qu'il y a un chapitre concernant le développement durable et, lorsque l'on parle d'un groupe de travail, faut-il comprendre que c'est celui actuel ou un nouveau à reconstituer?

M. Panzera : nous attendons le rapport final qui sera présenté à la Municipalité lundi prochain, et après, on décidera de quelle façon nous allons reconstituer ou constituer un ou deux groupes.

M. Hirsch: concernant le loyer modéré, cela est déterminé par rapport à l'offre et à la demande, avec option d'un subside public. J'aimerais que l'on clarifie cette question sans discrimination.

Mme Merminod : nous n'avons jamais parlé de subsides.

Mme Fankhauser : nous avons parlé du développement économique pour notre commune et le groupe de travail, qui devrait être mis en place, devrait favoriser la venue d'entreprises à Saint-Sulpice.

M. le Syndic : le développement économique est sur papier et au budget. Tant que le conseil n'aura pas accepté le budget, je ne peux rien faire, mais j'ai déjà eu des contacts avec Lausanne région et nous organiserons un petit groupe de travail le moment venu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

5. Dépôt du préavis no 13/16 « Budget 2017 ».

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce dépôt de préavis.

M. Wessner: si je regarde le dernier règlement, articles 88 et 89, la Municipalité doit remettre le budget au conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année! Alors pourquoi si tard?

M. le Syndic : nous avons reçu les chiffres de l'Etat tardivement et notre situation interne a fait qu'effectivement nous avons du retard.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances sera chargée de traiter ce préavis.

6. <u>Dépôt du préavis no 14/16 « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 ».</u>

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce dépôt de préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La commission de gestion et des finances sera chargée de traiter ce préavis.

7. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL: pas de commentaire

AJESOL: Mme Kaeser-Moser: nous avons eu une réunion pour présenter l'AJESOL aux nouveaux élus. Nous étions fort peu nombreux, de même pour les autres communes. Les informations étaient très intéressantes et demain soir nous avons l'Assemblée générale pour parler du budget.

ORPC: pas de commentaire

PolOuest : M. Piller : le 23 novembre 2016, nous aurons une réunion et dans l'ordre du jour, il y aura un préavis pour un crédit complémentaire de CHF 905'000.- concernant la masse salariale du personnel. Je pense que le personnel viendra nombreux à cette séance.

SDOL: pas de commentaire.

APREMADOL: nous avons eu une réunion du comité le 3 novembre, et pour les membres du comité, il est maintenant nécessaire de s'inscrire auprès du registre du commerce. La nouvelle loi de M. Maillard sur l'organisation n'est toujours pas parvenue aux associations.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Moser: ma question concerne la RC1 et le quartier des Jordils. Suite à l'enquête publique concernant la requalification, plusieures remarques demandent une réflexion sur la possibilité de raccorder le chemin des Jordils à la RC1. Quelle est la position de notre Municipalité?

M. Brandt : cela fait partie des oppositions ou des observations déposées. La Municipalité n'a pas encore étudié ces oppositions, mais nous vous tiendrons au courant.

M. Weber: je me permets de revenir sur les premières remarques faites lors de notre Conseil de ce soir, j'ai entendu dire qu'il ne fallait pas en parler, mais étant absent lors de la dernière séance, j'ai tout appris par l'assistant qui travaille avec moi à Yverdon!! Cette situation, navrante pour tout le monde, depuis quand dure-t-elle?

M. le Syndic : depuis la nouvelle législature.

Mme Aufrère : concernant cette situation, je me suis sentie mal à l'aise et c'est choquant de ne pas en parler. Puis-ie faire des remarques ?

M. le Syndic : il n'est pas question de faire débat sur ce sujet. Il y aura enquête administrative donc vous pouvez bien comprendre qu'il n'est pas possible d'en parler.

M. Jaton : sans polémiquer, j'aimerais revenir sur l'intervention de M. le Syndic dans les communications municipales au sujet de l'audit.

Tout d'abord pour vous informer que cette situation m'affecte et me touche ; je suis désolé de cette situation et je regrette vivement que l'on soit arrivé à ce stade d'incompréhension. Après 8 ans passés au Conseil communal et plus de 10 ans à la Municipalité, j'ai toujours œuvré dans l'intérêt de la commune et n'ai jamais voulu offenser qui que ce soit, surtout pas des employés communaux. Dans le cadre de mes fonctions municipales, mon caractère entier et droit a souvent été relevé et apprécié.

L'audit qui se voulait neutre n'a respecté aucune règle que l'on est en droit d'attendre, à savoir la légalité et l'équité. L'auditeur n'a interrogé que des personnes sélectionnées, non pas de façon aléatoire ou neutre, mais dans un but bien précis. C'est ainsi que l'audit rendu n'est pas autre chose qu'une compilation de témoignages anonymes, blessants et injurieux, dont la véracité n'a même pas été vérifiée. J'estime que les accusations portées à mon encontre constituent une atteinte à mon honneur.

Afin que toute la lumière soit faite dans cette malheureuse affaire, je me soumettrai donc à une véritable enquête administrative au cours de laquelle toutes les parties seront entendues, les dires de chacun devant bien évidemment être prouvés.

onseil comm

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance à 21h10

CC St-Sulpice - Procès-verbal N° 08/16